

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévenir l'épuisement des proches aidants et valoriser leur engagement

Il y a dix ans, le Canton de Vaud lançait un programme novateur de soutien aux proches aidants. Afin de l'adapter aux besoins actuels, le Conseil d'État a mené, début 2021, une large consultation auprès de ses partenaires concernés. Cette démarche lui a permis d'identifier des priorités pour un plan d'action à l'horizon 2026. En parallèle, plusieurs projets, déjà en cours, permettent de mieux intégrer les proches aidants dans les soins et de protéger leur propre santé.

Aujourd'hui, dans le canton de Vaud, 14% de la population (86'000 personnes) s'occupe régulièrement d'une personne malade, vieillissante, en situation de handicap ou en perte d'autonomie. « L'engagement des proches aidants est non seulement important pour la personne aidée, mais pour la société dans son ensemble. Leur apport est indispensable pour notre système sociosanitaire et doit être reconnu », souligne Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Afin de répondre aux besoins actuels et futurs des proches aidants, et de prioriser les mesures à mettre en place ou développer, l'État de Vaud a mené une large **consultation de janvier à avril 2021** sur le Rapport « **Pour une reconnaissance des proches aidant-e-s** ». Se fondant sur les réponses des organisations consultées à ses propositions, le Conseil d'État a déterminé les prochaines étapes de son plan d'action, de 2021 à 2026.

1) Meilleure accessibilité à la relève de nuit à domicile

Le Conseil d'État a décidé, entre autres, de mieux faire connaître les prestations de garde à domicile pendant la nuit (relève de nuit). Ce soutien est très important pour les proches aidants, qui peuvent ainsi se reposer, protéger leur santé et leur vie sociale – veiller toutes les nuits peut rapidement les épuiser. À cet effet, un forfait incitatif de 150 francs pour une nuit de relève de 20 h à 7 h sera développé dès 2022. Des bons pour quatre premières heures de relève gratuites du 1^{er} novembre 2021 au 28 février 2022 seront offerts aux proches aidants qui ne connaissent pas encore ce service. La coordination entre les services de relève à domicile sera également renforcée, d'ici 2024, par une plateforme cantonale, qui permettra d'accéder à ces prestations plus facilement.

2) Principe de reconnaissance et de la légitimité du statut de proche aidant

Le périmètre de la notion de proche aidant doit mieux prendre en considération les

différents contextes individuels, par exemple pour les proches aidants de personnes atteintes dans leur santé mentale ou les proches aidants en emploi. Pour atteindre cet objectif, une nouvelle définition du rôle de proche aidant sera élaborée en concertation avec les autres cantons de la coordination intercantonale (VD, GE, NE, JU, FR, VS, TI, BE, GR). Pour ce qui concerne le statut juridique de proche aidant, le Conseil d'État observera les suites données par le Conseil fédéral à la demande de la Communauté nationale d'intérêts de proches aidants et proposera – si nécessaire – une disposition cantonale en 2025.

3) Soutiens financiers supplémentaires

Aujourd'hui, le Canton propose des soutiens financiers ponctuels. Ainsi, lorsque la personne aidée est bénéficiaire des prestations complémentaires de l'AVS/AI, la personne qui la soutient peut recevoir une compensation de perte de gain, plafonnée à 25'000 fr./année. Les proches aidants qui ne subissent pas une perte de gain peuvent solliciter un soutien financier, plus modeste, à hauteur de 2400 fr./année. Le rapport de consultation soumettait l'idée d'étendre ces deux modèles de prestations complémentaires aux personnes disposant de ressources financières légèrement supérieures. Cette proposition n'ayant pas fait l'objet d'un consensus, le choix a été fait d'examiner à travers une étude différents modèles parmi les options existantes, tout en tenant compte des prestations offertes dans d'autres cantons.

En parallèle, de nouveaux projets ont démarré. Ainsi, dès 2022, le CHUV intégrera davantage les proches aidants dans la prise en soins à l'hôpital et dans la préparation du retour à domicile. Et, dès novembre 2021, des proches aidants pourront bénéficier d'un coaching pour parvenir à mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée. Enfin, une formation continue sera proposée aux employeurs, notamment aux responsables des ressources humaines, afin de mieux les sensibiliser aux besoins de leurs employés proches aidants.

Journée des proches aidants intercantonale

Avec ces développements, la volonté des autorités reste celle de continuer à faire évoluer et à améliorer ce dispositif qui existe depuis dix ans et de soutenir celles et ceux qui par leur engagement quotidien s'exposent à des risques d'isolement ou d'épuisement.

À l'occasion de la Journée intercantonale des proches aidants, le 30 octobre, la Cheffe du DSAS, au nom des autorités cantonales vaudoises, souhaite remercier les proches aidants pour leur engagement et leur exprimer sa profonde reconnaissance.

De nombreux événements auront lieu du 28 octobre au 5 novembre 2021 dans toutes les régions du canton. Ils sont gratuits et ouverts à toutes et tous : www.vd.ch/proches-aidants

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 octobre 2021

RENSEIGNEMENTS

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat,

[021 316 50 04](tel:0213165004)

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale,

[021 316 51 44](tel:0213165144)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Présentation](#)